

Délibération n° 2023/CAIEC/026

Comité du 12/10/2023

**PROJETS PÉDAGOGIQUES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE – ECOLE ÉLÉMENTAIRE GABRIELLE MÉRET**

Chers Collègues,

A nouveau cette année, les élèves d'une classe de CM1/CM2 de l'école Gabrielle Méret participeront à la commémoration du 11 novembre.

Un travail en amont de plusieurs semaines, afin notamment d'impliquer les élèves mais aussi les familles, sera réalisé.

En accompagnement de l'équipe éducative, un membre du conseil municipal intervient pour mobiliser les élèves et faciliter leur implication tout au long du projet, de même que l'archiviste de la Ville, notamment pour visiter le cimetière militaire de Saint-Sever situé près de l'école.

Dans ce cadre, il vous est proposé pour souligner le travail et l'implication des élèves et des familles, de financer pour l'ensemble de la classe une visite du Musée de Meaux avec une prise en charge du transport par la Ville et les entrées au Musée par la Caisse des Ecoles pour un montant de 125 euros.

Le Comité, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'intérêt de contribuer au financement de ce projet d'école,

1/ **ADOpte** la proposition précitée,

2/ **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 125 € à l'école Gabrielle Méret.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois précités et ont signé au registre les membres présents.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

La Maire-Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et qu'elle a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le 16 octobre 2023.

Pour expédition certifiée conforme  
La Maire-Présidente,



Pour la Maire  
l'adjointe déléguée

Muriel TOSCANI